



Rapport de gestion 2024

Pour votre conseil, misez sur la proximité



CRÉDIT MUTUEL VALLÉE DE JOUX



Contenu

- 4 Rapport du Président
- 6 Présentation des organes
- 9 Bilan
- 10 Compte de résultat
- 11 Présentation de l'état des capitaux propres
- 14 Annexe
- 28 Rapport de l'organe de révision
- 30 Publication selon les exigences prudentielles

Rapport du Président du Conseil d'administration

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des tensions géopolitiques et commerciales persistantes voire croissantes, notamment en Europe de l'Est et au Proche-Orient. Les élections américaines quant à elles ont focalisé l'attention de la planète durant le deuxième semestre de l'année, et l'arrivée de Donald Trump à la tête de la première puissance mondiale sera sans doute synonyme d'intensification des conflits commerciaux à l'échelle planétaire.

Dans ce climat fait d'incertitudes, l'économie mondiale s'est toutefois montrée résiliente et le recul de l'inflation sur le premier semestre de l'année a été sans doute une des meilleures nouvelles que nous ayons eu à nous mettre sous la dent. En effet une inflation jugulée permet de dégager une marge de manœuvre pour assouplir les taux d'intérêt et par la même occasion de diminuer les coûts hypothécaires et d'augmenter les possibilités d'investissements pour les entreprises et le secteur de l'immobilier. Il convient toutefois de nuancer cet optimisme: en effet une hausse des taxes douanières, conséquence des guerres économiques qui se dessinent, pourrait attiser à nouveau l'inflation.

Alors que la croissance du PIB aux Etats-Unis s'est montrée solide en dépit d'un léger fléchissement sur le dernier trimestre, la Chine n'a pas joué son rôle de moteur de la croissance mondiale. Son économie souffre de l'éclatement de la bulle immobilière et la demande des consommateurs reste atone.

La Suisse, quant à elle, a pu compter sur un marché intérieur fort. En effet, un faible taux de chômage auquel viennent s'ajouter une inflation basse et une hausse des salaires en termes nominaux, ainsi qu'une baisse des prix de l'électricité nous laissent augurer l'avenir avec sérénité. Par contre, la situation est plus compliquée pour l'industrie d'exportation qui doit toujours faire preuve d'innovation et se concentrer sur des produits de niche hautement spécialisés et innovants pour relever les défis posés par les difficultés que connaissent l'économie mondiale et un franc toujours plus fort. Si l'industrie pharmaceutique et celle des biens médicaux, moins sujettes aux fluctuations

conjoncturelles, tirent leur épingle du jeu, il n'en est pas de même pour l'industrie des machines et l'horlogerie.

Finalement les craintes affichées l'année dernière à la même époque se sont avérées fondées, l'euphorie horlogère a effectivement pris fin et cette industrie traverse aujourd'hui une crise qui affecte tout particulièrement notre région.

Bilan

La progression, en chiffre absolu, des crédits hypothécaires octroyés a été très importante en 2024 (soit + kCHF 11'191 à kCHF 184'546 au 31 décembre 2024). Il pourrait même s'agir d'une année record. Cette croissance, fort réjouissante, est notamment le fruit d'une politique visant à étendre les territoires géographiques prospectés au-delà de la Vallée de Joux. Nous envisageons à l'avenir de continuer à renforcer notre présence à l'extérieur de nos frontières régionales ainsi que de développer un service de conseil global pour encore mieux servir notre clientèle à l'avenir.

Les liquidités ont majoritairement servi à financer l'augmentation des crédits hypothécaires et en toute logique ont baissé (- kCHF 10'387 au 31.12.2024). Leur niveau demeure toutefois largement suffisant et garantit toute la sécurité nécessaire à notre établissement et à ses actionnaires. Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) se situe à 137.27 % ce qui répond aux normes à ce sujet.

Les campagnes en vue de promouvoir les obligations de caisse ont porté leurs fruits (+ kCHF 3'717) sans pour autant que cela se soit fait au détriment des dépôts de la clientèle qui n'ont que légèrement diminués (- kCHF 382).

Nos engagements auprès de la Banque des Lettres de Gage se sont réduits de kCHF 1'000 au cours de l'année sous revue. Nous aurons sans doute à l'avenir besoin de recourir à cette source de financement afin de garantir le développement de nos affaires.

Au final notre bilan a crû de 1.49 % à kCHF 227'649 et le niveau de nos fonds propres continue de se consolider: de kCHF 22'395 en 2023, ils passent à kCHF 23'044 à fin 2024.

Compte de résultat

Si la marge brute d'intérêt (kCHF 3'184 en 2024 contre kCHF 3'320 en 2023) est en retrait par rapport à l'année dernière (- kCHF 136 ou -4 %), elle n'en demeure pas moins supérieure au budget de kCHF 46 ou +1 %, ce qui peut être qualifié de bon. La baisse des taux d'intérêt sur la deuxième partie de l'année a pénalisé nos recettes mais a parallèlement eu un effet positif sur nos charges d'intérêt. Les fluctuations de taux sont encore et toujours un point de vigilance pour notre établissement.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service quant à lui affiche une stabilité certaine (kCHF 419 contre kCHF 417 l'année précédente) alors qu'en raison de travaux effectués dans un appartement de notre bâtiment, le résultat des immeubles constate une perte exceptionnelle de kCHF 18.

Les frais informatiques en constante croissance (+ kCHF 81 pour l'exercice sous revue) pèsent de plus en plus lourd sur notre résultat et malheureusement cette tendance ne va pas s'inverser à l'avenir. Ils expliquent à eux seuls l'augmentation de la rubrique «autres charges d'exploitation».

Il résulte de ce qui précède un bénéfice de kCHF 515 (contre kCHF 558 en 2023) et le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de maintenir un dividende identique à 2023 de 16 %.

Perspectives

Sur fond de recul de l'inflation mais d'incertitudes quant à la situation géopolitique et d'intensification des conflits commerciaux, nous pouvons espérer au mieux une stabilisation de l'économie mondiale.

Selon les prévisions de la Banque Mondiale si, pour les économies en développement, le futur s'annonce difficile (fardeau de la dette, croissance atone des investissements et de la productivité, impact et coût croissants du changement climatique), nous devons compter en 2025 sur la capacité des deux principaux moteurs de l'économie mondiale (Etats-Unis et la Chine) à prendre de la vitesse. En Chine, une intensification des mesures de relance pourrait stimuler la demande alors qu'aux Etats-Unis le niveau soutenu des dépenses des ménages pourrait se traduire par une croissance plus forte que prévue.

Finalement, croisons les doigts pour que dans notre région la crise horlogère qui nous touche de plein fouet ne soit pas trop profonde et que cette économie qui porte notre Vallée retrouve vite des couleurs.

Charles Fontannaz
Président du Conseil d'administration

Organes

Conseil d'administration

Fonction	Prénom Nom	Domicile	Naissance	La première élection	Terme du mandat
Président	Charles Fontannaz	Les Charbonnières	1969	22.04.2021	2027
	<i>Après avoir obtenu sa licence en sciences économiques à la HEC de Lausanne, Monsieur Fontannaz a, de 1998 à 2005, la responsabilité de mandats d'audit pour les PME et filiales de groupes internationaux chez PwC. Entre 2005 et 2006 Monsieur Fontannaz a la charge de contrôleur de groupe pour les filiales suisses et étrangères chez Audemars Piguet SA. Il s'occupe ensuite dès 2006 du management de la fusion qui a donné naissance au groupe Valtronic Technologies. Grâce à son diplôme d'expert-comptable, il relève le défi de cofonder son entreprise de conseil en 2011. Depuis décembre 2020 Charles Fontannaz est désormais entrepreneur indépendant et a créé sa propre entreprise de conseil financier.</i>				
Vice-Président	Steve Magnenat¹	Vallorbe	1970	25.04.2023	2026
	<i>A la suite de son CFC d'employé de commerce dans le domaine bancaire, Monsieur Steve Magnenat a fait sa carrière professionnelle au sein de la BCV en occupant différents postes de 1990 à 2020, dont notamment gestionnaire crédit, conseiller commercial, responsable d'agence et responsable régional du marché des particuliers. En 2020 il décide de quitter le domaine bancaire et de reprendre avec son épouse une agence immobilière spécialisée dans la gérance, l'accompagnement d'acquisition de bien immobilier, dans le conseil financier et la fiscalité.</i>				
Membres	Jean-François Piguet¹	Le Pont	1966	25.04.2018	2026
	<i>Après avoir terminé son apprentissage de menuisier en 1987. Jean-François Piguet est engagé chez Jean-Luc Berney SA aux Bioux cette même année. Monsieur Piguet y travaillera pendant plus de 20 ans avant de reprendre l'entreprise à son nom, Menuiserie-charpente JF Piguet Sàrl.</i>				
	Sarah Golay-Blondel	Le Sentier	1969	04.06.2020	2026
	<i>Opticienne diplômée, Madame Sarah Golay-Bondel a débuté son activité professionnelle par un apprentissage entre Lausanne et Morges, puis a obtenu son diplôme supérieur d'opticienne en 1994. En août 2004, elle relève le défi d'ouvrir son propre magasin au Sentier, Star Optic. Elle y assume la gestion, la vente ainsi que la formation des apprenti(e)s. En parallèle, elle a présidé durant 6 ans le Comptoir de la Vallée.</i>				
	Dider Meylan²	Le Solliat	1970	04.06.2020	2026
	<i>A la fin de sa formation d'agriculteur section montagne en 1990, Monsieur Didier Meylan a repris le domaine familial situé au village du Solliat qu'il a considérablement développé. L'été la production laitière est transformée en fromage par son fils Raphaël sur l'alpage du Cernet. Très impliqué dans la vie rurale, il est membre des sociétés de Laiterie de la Commune.</i>				
	Serge Laville²	Delémont	1973	04.06.2020	2026
	<i>Après ses études d'économiste d'entreprise à la HEN (Haute Ecole de Gestion de Neuchâtel) et d'expert-comptable diplômé, Monsieur Serge Laville a occupé différents postes auprès de l'entreprise PricewaterhouseCoopers (PwC) de 2002 à 2010 dont notamment à Zürich, Sydney et Bâle. En 2011, il est engagé au sein du groupe bancaire Valiant où il occupe aujourd'hui le poste de CFO. Il est également membre de la commission d'éthique d'EXPERT Suisse, membre du Comité de Caritas Jura et préside une association humanitaire.</i>				

¹ Membres du Comité du Conseil d'administration

² Membres chargés des tâches du Comité de Surveillance des Risques

Collaborateurs

Fonction	Prénom Nom	Domicile	Entrée
Directeur	Joël Augsburger <i>Après ses études commerciales, Joël Augsburger a débuté son activité professionnelle comme conseiller auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, puis comme directeur auprès du Crédit Foncier Vaudois de 1994 à 1995. Il prend ensuite la direction de la Banque Cantonale Vaudoise au Sentier de 2002 à 2006. Monsieur Augsburger est engagé en 2006 comme directeur du Crédit Mutuel de la Vallée SA. En parallèle, il a occupé et occupe encore de nombreuses responsabilités dans la vie associative régionale.</i>	Le Sentier	2006
Conseiller clientèle Sous-Directeur	Thierry Matthey	Les Charbonnières	1995
Conseillère clientèle Fondée de pouvoir	Patricia Rovisco	Le Brassus	2013
Conseiller financier	Pascal Jaquier	Le Sentier	2021
Assistante de direction	Laurence Trolliet	Le Sentier	2000
Conseillère bancaire	Cindy Thomas	Sarrageois	2005
Conseillère bancaire	Noémie Peter	Les Charbonnières	2023
Apprentie	Lili Schlüchter	Les Bioux	2022



En bas, de gauche à droite: Joël Augsburger, Thierry Matthey

En haut, de gauche à droite: Laurence Trolliet, Patricia Rovisco, Cindy Thomas, Pascal Jaquier, Noémie Peter, Lili Schlüchter

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Révision interne

Mazars SA, Lausanne

Comptes annuels

Bilan 2024

en CHF 1'000

Actifs	Annexes	Exercice de référence	Exercice précédent
Liquidités		23'105	33'492
Créances sur les banques		1'373	781
Créances sur la clientèle	1	15'110	13'052
Créances hypothécaires	1	184'546	173'356
Total des prêts à la clientèle		199'656	186'408
Immobilisations financières	2	1'399	1'421
Comptes de régularisation actifs		57	94
Participations	4	325	261
Immobilisations corporelles	5	1'571	1'705
Autres actifs	6	163	137
Total des actifs		227'649	224'299
Passifs	Annexes	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements envers les banques		24	31
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		137'897	138'278
Obligations de caisse		17'520	13'803
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9	45'600	46'600
Comptes de régularisation passifs		660	643
Autres passifs	6	186	81
Provisions	10	2'526	2'276
Réserves pour risques bancaires généraux	10	7'720	7'400
Capital social	11	1'200	1'200
Réserve légale issue du capital		380	380
<i>dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement</i>		380	380
Réserve légale issue du bénéfice		13'459	13'076
Propres actions (poste négatif)		-50	-43
Bénéfice reporté / perte reportée	14	12	16
Bénéfice / perte (résultat de la période)		515	558
Total des passifs		227'649	224'299
Opérations hors bilan	Annexes	Exercice de référence	Exercice précédent
Engagements conditionnels	16	948	985
Engagements irrévocables		6'578	9'796
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		316	290

Compte de résultat 2024

en CHF 1'000

	Annexes	Exercice de référence	Exercice précédent
Résultat des opérations d'intérêts			
Produits des intérêts et des escomptes		4'125	3'887
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		47	44
Charges d'intérêts		-988	-611
Résultat brut des opérations d'intérêts		3'184	3'320
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-87	-27
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		3'097	3'293
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		49	41
Produit des commissions sur les opérations de crédit		18	17
Produit des commissions sur les autres prestations de service		390	397
Charges de commissions		-38	-38
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		419	417
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	17	299	230
Autres résultats ordinaires			
Produits des participations		37	37
Résultat des immeubles		-18	62
Autres produits ordinaires		5	34
Autres charges ordinaires		0	0
Sous-total autres résultats ordinaires		24	133
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	18	-944	-1'058
Autres charges d'exploitation	19	-1'530	-1'459
Sous-total charges d'exploitation		-2'474	-2'517
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-134	-135
Variations des provisions et autres corrections de valeur, et pertes		-250	-320
Résultat opérationnel		981	1'101
Produits extraordinaires	20	0	0
Charges extraordinaires	20	0	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	20	-320	-370
Impôts	21	-146	-173
Bénéfice de l'exercice		515	558
Répartition du bénéfice			
		Exercice de référence	Exercice précédent
Bénéfice de l'exercice		515	558
Bénéfice reporté		12	16
Bénéfice au bilan		527	574
Répartition du bénéfice			
- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		-330	-370
- Distributions au moyen du bénéfice au bilan		-192	-192
Report à nouveau		5	12

Présentation de l'état des capitaux propres

en CHF 1'000

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	1'200	380	13'076	7'400	16	-43	558	22'587
Dividendes et autres distributions	0	0	0	0	0	0	-192	-192
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	320	0	0	0	320
Autres dotations affectant les réserves légales issues du bénéfice	0	0	370	0	0	0	-370	0
Modification du bénéfice reporté	0	0	0	0	-4	0	4	0
Acquisition de propres actions	0	0	0	0	0	-106	0	-106
Aliénation de propres actions	0	0	0	0	0	112	0	112
Bénéfice résultant de l'aliénation de propres actions	0	0	13	0	0	-13	0	0
Bénéfice de l'exercice	0	0	0	0	0	0	515	515
Capitaux propres à la fin de la période de référence	1'200	380	13'459	7'720	12	-50	515	23'236



Taille du Bilan



Créances hypothécaires



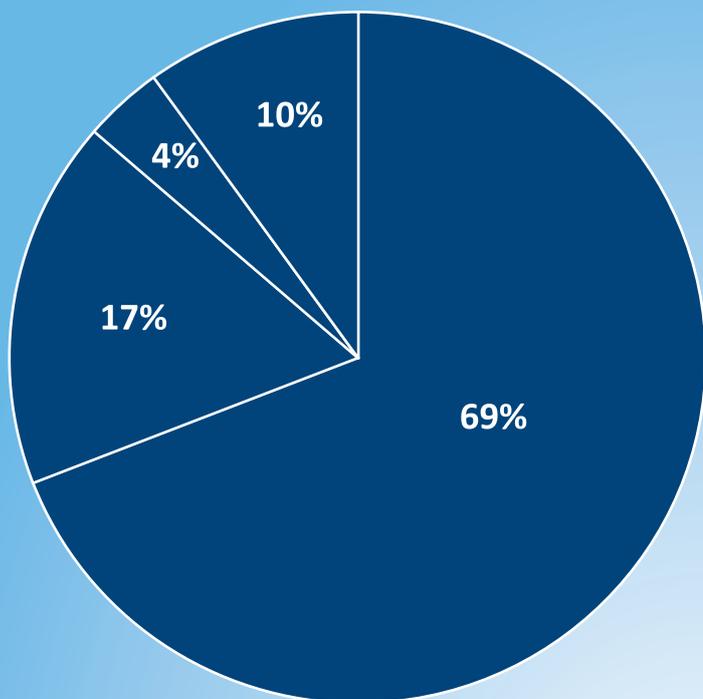
Dépôts de la clientèle



Résultat opérationnel

EVOLUTION SUR 5 ANS

Chiffres clés



Habitations (y.c. PPE) 69%

Immeubles locatifs 17%

Exploitations agricoles 4%

Immeubles industriels et artisanaux 10%

22,48%

Au-dessus de l'exigence minimale
de fonds propres

Ratio des fonds propres

74,72%

Taux de refinancement des prêts
hypothécaires par rapport aux dépôts
de notre clientèle

Taux de refinancement

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Annexe

Principales activités de notre banque

Le Crédit Mutuel de la Vallée SA, banque régionale, a son siège au Sentier et ne possède pas de succursale. Son activité se déroule principalement à la Vallée de Joux.

La banque est spécialisée dans les opérations d'intérêts, à savoir la collecte d'épargne et l'octroi de crédits hypothécaires.

La banque emploie 7 collaborateurs et une apprentie, soit 6,6 postes à temps plein.

Membre de Entris Holding AG

La banque est membre de la Entris-Holding AG et utilise, contre rémunération, les services qui lui sont proposés. Pour offrir ces services, Entris Holding AG et ses sociétés affiliées ont dû effectuer et préfinancer des investissements d'infrastructure. La banque s'est engagée à verser une indemnité de 0,08% du total du bilan en cas d'éventuelle sortie du Entris-Pool des actionnaires.

Opérations de bilan

Les opérations au bilan constituent la principale source de revenus de la banque, le résultat net des opérations d'intérêts représente 80,67% du total des revenus.

L'essentiel des crédits accordés est couvert par des gages hypothécaires.

A l'actif, les créances hypothécaires, après corrections de valeur, représentent 81,07% du bilan (respectivement 77,28% à fin 2023).

Nos prêts à la clientèle concernent principalement des immeubles d'habitation. Les crédits commerciaux sont généralement gagés.

Au passif, les dépôts de la clientèle, essentiellement sous forme d'épargne et obligations de caisse, représentent 68,27% du bilan (respectivement 67,80% à fin 2023).

Opérations de négoce

Les opérations de négoce concernent les opérations de change, devises et billets, réalisées avec la clientèle. Cette activité est plutôt secondaire pour le CMV.

Opérations de commissions et de prestations de service

Les opérations de commissions et de prestations de service regroupent principalement les courtages sur opérations de bourse, les droits de garde sur les titres en conservation ainsi que le trafic des paiements. La banque n'accepte pas de mandat d'administration de dossiers de titres, par contre, elle exécute les opérations d'achat et de vente de titres ordonnées par les clients.

Autres secteurs d'affaires

La banque entretient, pour des raisons de liquidités, un portefeuille de titres à rendement fixe.

Gouvernance d'entreprise

La banque se conforme aux dispositions de gouvernement d'entreprise fixées par la FINMA. En vertu de la circulaire 2017/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, le Conseil d'administration doit être composé d'au moins un tiers de membres réunissant les critères d'indépendances stipulés aux chiffres 17 à 25. D'après ces critères, les membres du Conseil d'administration ne sont notamment pas autorisés à exercer une autre fonction au sein de la banque et ne doivent entretenir aucune relation d'affaires avec cette dernière susceptible de provoquer un conflit d'intérêts. Les dispositions de la circ.-FINMA 2017/1 sont respectées par la banque. Tous les membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance, excepté Monsieur Laville qui représente le groupe Valiant.

Gestion des Risques

Le Crédit Mutuel de la Vallée SA a dans son organisation un Comité de Surveillance des Risques qui procède à l'évaluation des risques.

Ce comité se réunit au moins 4 fois par année et établit un rapport annuel des risques à l'attention du Conseil d'administration, lui permettant d'analyser les différents critères et résultats, et d'établir les stratégies à mener.

Le Conseil d'administration examine régulièrement au cours de ses séances périodiques les risques essentiels auxquels la banque est exposée.

La banque a identifié 4 risques principaux:

- Les risques de crédit
- Les risques de taux
- Les risques de liquidité
- Les risques opérationnels

Les risques de crédit

La politique de la banque en matière d'octroi

de crédits est basée sur des principes de prudence. Les autorisations de crédit reposent sur des exigences qualitatives et s'exercent selon les limites de compétences précisées dans le règlement interne. La Banque s'interdit toute opération de nature spéculative et se réfère au règlement des crédits.

Les risques de taux

Le Crédit Mutuel de la Vallée SA dispose d'un instrument de gestion des risques liés aux variations de taux d'intérêt (Asset & Liability Management, ALM). La maison Fisglobal, spécialiste dans l'ALM, seconde la Banque dans son analyse.

Un rapport est établi mensuellement et le Conseil d'administration est informé activement des résultats.

Les risques de liquidité

Les risques de liquidité sont gérés et surveillés selon les prescriptions de la législation bancaire.

Au cours du dernier exercice, la banque a constamment respecté le ratio LCR minimal requis (voir page 30 du rapport).

Les risques opérationnels

Le système de contrôle interne encadrant les opérations est évalué chaque année par le Conseil d'administration.

Dans le cadre d'externalisation d'activités, la banque a entre autre confié à Swisscom IT Services le traitement des données de la banque.

Des contrôles et mesures sont pris, tant par la banque que par les sous-traitants, pour minimiser les risques, spécialement dans le cadre des cyber-risques.

Explications sur les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et pour la fixation des besoins de corrections de valeur

Pour mesurer et gérer le risque de défaillance, la banque classe ses crédits selon le système de notation des clients «Rating View» de RCG-Risk Consulting Group à Zürich. Celui-ci comprend au total treize classes de notation.

Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré, la constitution de sûretés est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, sauf exception, aucune correction de valeur individuelle pour risque de défaillance n'est constituée.

Pour les créances appartenant aux classes 7 à 13, on doit s'attendre à une exposition plus élevée au risque car il existe

un risque potentiel de perte. Les créances de ces classes de notation sont évaluées sur base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Les montants de risque déterminés pour chaque position sont couverts par des corrections de valeur individuelles (risques de défaillance latents) selon la probabilité d'occurrence et en fonction de la classe de rating correspondante.

Les créances des classes 10 à 13 sont considérées comme des créances compromises, c'est-à-dire qu'il est improbable que le preneur de crédit puisse à l'avenir faire face à ses obligations. Ces créances sont évaluées sur base individuelle tant au niveau de la solvabilité du preneur de crédit que de la qualité des garanties. Il convient d'utiliser la valeur de liquidation déterminée. Dans la mesure où la récupération de la créance dépend uniquement de la réalisation des garanties, la part non couverte fait entièrement l'objet de corrections de valeur. Une créance n'est plus considérée comme compromise, si les arriérés de capital et d'intérêts ont été réglés selon les dispositions contractuelles ainsi que lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

En plus des corrections de valeur individuelles, et sur la base de l'art. 25 OEPF-FINMA, la Banque constitue des corrections de valeur pour les risques latents de défaillance des créances non-compromises. Les corrections de valeur pour les risques latents des créances non-compromises s'élèvent à 1,38% à fin 2024 (1,39% à fin 2023) du montant total des créances non provisionnées envers la clientèle afin de couvrir les risques inhérents, sectoriel et géographique.

Les avances à des corporations de droit public sont exclues du calcul des corrections de valeur pour les risques latents des créances non-compromises.

Les commissions et les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts échus et impayés depuis plus de 90 jours font partie de ces catégories.

Dans le cas de crédits en compte courant, les commissions et les intérêts sont considérés comme étant en souffrance, lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis 90 jours.

Explications sur l'évaluation des couvertures, en particulier sur les critères importants pour la détermination des valeurs vénales et d'avance

L'estimation des gages immobiliers se base sur les directives de l'Association suisse des banquiers.

La valeur des immeubles est vérifiée à intervalle régulier et selon le type de bien, conformément aux directives internes. Des experts externes reconnus en tant qu'estimateurs peuvent être impliqués pour les objets plus compliqués ou qui ne se trouvent pas dans le rayon d'activité proche.

La banque retient les bases de nantissement suivantes, pour les différentes catégories de bien:

Valeur réelle

- Maison individuelle et à deux logements
- Appartement en propriété par étage
- Maisons et appartements de vacances
- Terrain (valeur du marché)

Valeur de rendement

- Immeubles locatifs
- Immeubles commerciaux
- Objets industriels
- Immeubles à utilisation mixte

La valeur d'avance correspond au plus à la valeur de marché. Des taux d'avance maximaux sont donnés par type d'objet.

Pour les créances compromises, les garanties correspondantes sont évaluées à la valeur de liquidation.

Explications sur la politique de la banque lors de l'emploi d'instruments financiers dérivés ainsi que lors de l'application de la comptabilité de couverture

La banque ne recourt pas à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and Liability Management.

La banque ne propose pas d'instruments financiers dérivés à ses clients.

Externalisation d'activités

Dans le cadre du groupement Entris, la banque a confié le traitement informatique des données, les travaux de bouclage comptable, le giro bancaire, l'administration des salaires et titres à Entris Banking, Equilas et à Swisscom IT Services. Ces externalisations ont fait l'objet, conformément aux exigences de l'Autorité fédérale de surveillance des

marchés financiers FINMA, d'un contrat de service détaillé. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services sont tous soumis au secret bancaire.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan se réfèrent au Code des obligations, à la loi sur les banques et à son ordonnance, ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques définies par l'ordonnance sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et la circulaire 20/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Principes généraux

Le Crédit Mutuel de Vallée SA établit ses états financiers statutaires selon une présentation fiable. La situation économique est représentée de telle sorte qu'un tiers puisse s'en forger une opinion fondée.

Les actifs, les passifs et les affaires hors bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont tenus en francs suisses.

Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la banque le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat. L'évaluation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées est effectuée selon le principe de la date de conclusion. Les opérations conclues à terme sont inscrites dans les affaires hors bilan jusqu'à la date de règlement.

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat (Position «Résultat des opérations de négoce»).

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants:

	2024	2023
	Cours de clôture	Cours de clôture
EUR	0.9404	0.9265
USD	0.9050	0.8382
GBP	1.1333	1.0665

Liquidités

Les liquidités sont inscrites à la valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques

Les créances envers les banques sont inscrites à la valeur nominale déduction faite des corrections de valeur pour risques de défaillance.

Les engagements envers les banques sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les avoirs et les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Nous renvoyons aux commentaires sous «Explications sur les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et pour la fixation des besoins des corrections de valeur», pour la détermination des corrections de valeur sur les créances potentiellement à risque et les avances compromises, ainsi que des corrections de valeur pour risques de défaillance. Le traitement des commissions et intérêts en souffrance est également précisé sous ces commentaires.

Immobilisations financières

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à leur échéance finale sont évalués et inscrits au bilan à la valeur d'acquisition avec imputation de l'agio ou disagio (composante d'intérêt) sur la durée («méthode Accrual»). Les modifications de

valeur liées aux risques de défaillance sont comptabilisées immédiatement dans la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Si des titres de créance sont vendus avant l'échéance ou remboursés prématurément, les gains et pertes relatifs à la composante d'intérêt ne sont pas perçus de suite, mais sont délimités sur la durée résiduelle jusqu'à l'échéance initialement prévue.

Les titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à leur échéance finale (destinés à la revente) sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, les parts de placements collectifs de capitaux, les propres positions physiques de métaux précieux ainsi que les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente sont évalués à la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente, la valeur considérée est la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si la juste valeur, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite. Le solde des variations de valeurs est comptabilisé soit dans la position «Autres charges ordinaires» ou la position «Autres produits ordinaires» du compte de résultat.

Lors de cession d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, le résultat réalisé est comptabilisé dans la position «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Participations

Les participations minoritaires à caractère d'infrastructure ainsi que les participations dans des institutions locales sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les participations sont évaluées individuellement.

La valeur est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»). Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la position «Produits extraordinaires», les

pertes réalisées dans la position «Charges extraordinaires».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif, s'ils peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable et s'ils sont supérieurs à la limite d'activation.

Les travaux de rénovation des immobilisations corporelles existantes sont activés si la valeur d'usage est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation notable de la durée de vie et s'ils sont supérieurs à la limite d'activation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et portées à l'actif à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire, suivant un plan basé sur la durée maximale d'utilisation estimée.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie	Durée d'utilisation estimée en années
Immeubles, sans les terrains	Maximum 40 ans
Autres immobilisations corporelles	Maximum 10 ans
Logiciels, matériel informatique et de communication	Maximum 3 ans

La valeur des immobilisations corporelles est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») sont comptabilisées dans le compte de résultat (position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»).

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes dans la position «Charges extraordinaires».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les engagements sous forme de comptes métaux sont évalués à la juste valeur si le métal précieux dont il est question est négocié à un prix donné sur un marché efficient et liquide.

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à la valeur nominale. Les commissions liées aux prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes d'intérêts et délimitées sur la durée des prêts respectifs («méthode Accrual»).

Provisions

Une provision est constituée si un événement passé crée une obligation probable justifiée dont le montant et/ou l'échéance est incertain mais estimable.

La sous-position «Autres provisions» peut inclure des réserves latentes.

Engagements en matière de prévoyance

La banque est affiliée à la Caisse de pensions Profelia à Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2020 pour la couverture des engagements de prévoyance professionnelle. Chaque année, les avantages ou engagements économiques sont calculés sur la base des états financiers de l'institution de prévoyance.

En cas de découvert, il existe un engagement économique si les conditions pour la constitution d'une provision sont données.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser, en dehors des prestations réglementaires, pour un autre usage au bénéfice de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur en faveur de l'institution de prévoyance sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la position «Charges de personnel».

Impôts

Les impôts sur le capital et le bénéfice courant de l'exercice clos sont calculés en accord avec les prescriptions fiscales. Les engagements issus d'impôts sur le capital et le bénéfice courants sont inscrits dans la position «Comptes de régularisation» passifs.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été entièrement fiscalisées et sont considérées comme fonds propres au sens de l'art. 21 al. 1, let C, de l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR).

Propres parts du capital

Les positions dans les propres actions sont enregistrées et présentées en poste négatif dans le capital propre.

L'achat de propres actions est saisi à la date d'acquisition généralement à la valeur d'acquisition. Celle-ci représente en principe la juste valeur à laquelle elles peuvent être remises à la contrepartie.

Dans le cas d'une cession de propres actions, l'éventuelle différence réalisée entre la valeur courante et la valeur comptable sera créditée ou débitée à la position «Réserve légale issue du bénéfice».

Le dividende sur les propres actions est crédité au bilan, dans la position «Réserve légale issue du bénéfice».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements d'effectuer des versements supplémentaires

Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale. Des provisions sont créées pour les risques de pertes identifiables.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucune modification significative n'a été apportée aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation.

Événements survenus après la date d'établissement du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la banque n'est intervenu après le 31 décembre 2024.

0%

d'intérêt durant
6 mois*

Utilisez
vos subventions
comme
fonds propres !

Participation de
CHF 200.-
au CECBPlus

PRÊT 0% ECO-BONUS

Vous envisagez d'acquérir, construire ou rénover un bien immobilier entrant dans une approche durable ?

Le CMV vous propose un prêt spécialement conçu, vous permettant de bénéficier de nombreux avantages.

Ensemble pour un avenir meilleur

Informations se rapportant au bilan

1 Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan

en CHF 1'000

	Nature des couvertures				
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total	
Créances sur la clientèle	7'317	4'831	3'467	15'615	
– dont créances envers des corporations de droit public	0	0	1'749	1'749	
Créances hypothécaires					
– Immeubles d'habitation	161'160	0	3	161'163	
– Immeubles commerciaux	778	0	0	778	
– Immeubles artisanaux et industriels	25'592	0	1	25'593	
– Autres	540	0	0	540	
Total des prêts (avant compensation des corrections de valeurs)	Exercice de référence	195'387	4'831	3'471	203'689
	Exercice précédent	182'694	4'077	3'579	190'350
Total des corrections de valeur	Exercice de référence	3'692	270	71	4'033
	Exercice précédent	3'566	251	125	3'942
Total des prêts (après compensation des corrections de valeurs)	Exercice de référence	191'695	4'561	3'400	199'656
	Exercice précédent	179'128	3'826	3'454	186'408

Hors bilan

Engagements conditionnels	0	45	903	948	
Engagements irrévocables	5'206	0	1'372	6'578	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	316	316	
Total hors bilan	Exercice de référence	5'206	45	2'591	7'842
	Exercice précédent	8'832	0	2'239	11'071

Créances compromises

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeurs individuelles	
Créances compromises	Exercice de référence	249	153	96	96
	Exercice précédent	156	91	65	65

2 Répartition des immobilisations financières

en CHF 1'000

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créances	396	381	390	377
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	396	381	390	377
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	0	0	0	0
Titres de participations	984	973	1'868	1'783
- dont participations qualifiées*	0	0	0	0
Métaux précieux	19	67	19	67
Immeubles	0	0	0	0
Total	1'399	1'421	2'277	2'227
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0	0	0

* En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

Répartition des contreparties selon la notation

en CHF 1'000

		AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Titres de créance: valeur comptable	Année de référence	181	65	0	0	0	150

Notations basées sur les analyses et ratings de Standard & Poor's

3 Présentation des participations

en CHF 1'000

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Autres participations	351	-90	261	64	0	0	325
- sans valeur boursière							
Total des participations	351	-90	261	64	0	0	325

4 Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

A la date du bilan, la banque ne détient aucune participation essentielle (détention de plus de 5% du capital social).

5 Présentation des immobilisations corporelles

en CHF 1'000

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeuble à l'usage de la banque	5'132	-3'432	1'700	0	0	-129	1'571
Logiciels, matériel informatique et de communication	170	-165	5	0	0	-5	0
Total des immobilisations corporelles	5'302	-3'597	1'705	0	0	-134	1'571

6 Répartition des autres actifs et autres passifs

en CHF 1'000

	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Opérations bancaires internes	4	4	20	0
Impôts indirects	159	133	148	64
Obligations de caisse, coupons non échus et emprunts obligataires	0	0	5	5
Autres actifs et autres passifs	0	0	13	12
Total	163	137	186	81

7 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements, ainsi que des actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

en CHF 1'000

Actifs mis en gage	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Liquidités	686	0	689	0
Créances hypothécaires	54'677	45'600	54'541	46'600
Total des actifs mis en gage	55'363	45'600	55'230	46'600

8 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

en CHF 1'000

	Exercice de référence	Exercice précédent
Autres engagements envers la clientèle	0	0
Total des engagements envers sa propre institution de prévoyance	0	0

Institution de prévoyance

Les collaborateurs du Crédit Mutuel de la Vallée SA sont assurés auprès de la caisse de pension Profelia. L'âge de la retraite est de 65 ans. Les assurés ont la possibilité moyennant une réduction de rente de prendre leur retraite à partir de 58 ans ou à 65 ans au plus tard. La caisse de pension du Crédit Mutuel de la Vallée SA (Profelia) couvre les prestations minimales obligatoires selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.

Avantages économiques et charges de prévoyance

Les derniers comptes annuels révisés de l'institution du Crédit Mutuel de la Vallée SA (Profelia) (établis selon la norme Swiss GAAP 26) font apparaître un degré de couverture de:

	au 31.12.2024 en pourcent	au 31.12.2023 en pourcent
Caisse de pension du Crédit Mutuel de la Vallée SA (Profelia)	103,90%*	103,10%

La hauteur réglementaire de la réserve de fluctuation n'est pas atteinte. Le Conseil d'administration a décidé que cet éventuel excédent de couverture au sens de la norme GAAP RPC 16 ne présentait pas d'avantage économique pour l'employeur et n'était, par conséquent, pas porté au bilan. Le taux de couverture de la caisse de pension au 31.12.2024 peut être consulté dans le rapport de gestion 2024 de la caisse de pension Profelia.

Réserves de cotisations de l'employeur

Il n'existe ni pour cette année, ni pour l'année précédente de réserve de cotisations de l'employeur auprès de l'institution de prévoyance.

Frais de personnel (inclus frais de prévoyance)

Les contributions à l'institution de prévoyance sont reflétées sous les frais de personnel et totalisent CHF 63'218.40 pour l'année 2024 contre CHF 67'645.50 en 2023.

* Non audité

24

9 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

en CHF 1'000

Emetteur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéance	Montant
Prêts de la Banque des lettres de gage	0,87%	2025 - 2042	45'600
Total			45'600

Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours

en CHF 1'000

Emetteur	Echéance						Total
	D'ici une année	>1 – ≤ 2 ans	>2 – ≤ 3 ans	>3 – ≤ 4 ans	>4 – ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts de la Banque des lettres de gage	8'000	4'500	4'900	6'000	2'000	20'200	45'600
Total	8'000	4'500	4'900	6'000	2'000	20'200	45'600

10 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

en CHF 1'000

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différence de change	Intérêts en souffrance et recouvrement	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolution par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	2'276	0	0	0	0	250	0	2'526
Total des provisions	2'276	0	0	0	0	250	0	2'526
Réserves pour risques bancaires généraux	7'400	0	0	0	0	320	0	7'720
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	3'942	0	0	0	-12	103	0	4'033
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	78	0	0	0	-12	30	0	96
- dont corrections de valeur pour les risques latents	3'864	0	0	0	0	73	0	3'937

25

11 Présentation du capital social

en CHF 1'000

Capital social	Exercice de référence			Exercice précédent		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Total du capital social	1'200	120'000	1'200	1'200	120'000	1'200

12 Indication des créances et engagements envers les parties liées

en CHF 1'000

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Affaires d'organes	3'827	3'553	2'224	1'934
Participants qualifiés	0	0	0	0
Autres parties liées	0	0	0	0

La Direction et le Conseil d'administration de la banque, tout comme le reste du personnel, bénéficient de conditions préférentielles en usage dans la branche.

13 Indication des participants significatifs

Participants significatifs	Exercice de référence		Exercice précédent	
	Nominal	Taux de participation en %	Nominal	Taux de participation en %
avec droit de vote – Banque Valiant, 3001 Berne	59'960	49,96	59'960	49,96

Aucun autre propriétaire de capital ne détient plus de 3% des droits de vote. Un actionnaire ne peut réunir directement, par ses propres actions ou celles qu'il représente, plus de 2'000 voix.

14 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital social

Indications sur les propres parts de capital

Valeur	Description	Nombre	Prix de transaction moyen
110.021.152	Act. Nom. Crédit Mutuel de la Vallée SA		
Nombre en début de période		479	
Achat		1'081	99
Vente		-1'050	107
Nombre en fin de période		510	
		Exercice de référence	Exercice précédent
Réserve légale non distribuable		600	600

15 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en CHF 1'000

	à vue	dénonçable	Echu dans 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 12 mois et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance immobilisé	Total
Actif circulant								
Liquidités	22'419	686	0	0	0	0	0	23'105
Créances sur les banques	1'373	0	0	0	0	0	0	1'373
Créances sur la clientèle	0	9'964	270	791	3'508	577	0	15'110
Créances hypothécaires	2	7'868	6'407	19'805	98'939	51'525	0	184'546
Immobilisations financières	1'004	0	18	0	377	0	0	1'399
Total Exercice de référence	24'798	18'518	6'695	20'596	102'824	52'102	0	225'533
Exercice précédent	40'873	14'273	7'269	11'763	95'344	52'481	0	222'003
Passif circulant								
Engagements envers les banques	24	0	0	0	0	0	0	24
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	53'630	81'917	2'250	100	0	0	0	137'897
Obligations de caisse	0	0	2'370	988	11'957	2'205	0	17'520
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	0	0	4'000	4'000	17'400	20'200	0	45'600
Total Exercice de référence	53'654	81'917	8'620	5'088	29'357	22'405	0	201'041
Exercice précédent	55'814	87'700	2'250	1'194	32'015	21'140	0	200'113

Informations sur les opérations hors bilan

16 Répartitions et commentaires des créances éventuelles et engagements conditionnels

en CHF 1'000

	Année de référence	Année précédente
Garanties et similaires	948	985
Total des engagements conditionnels	948	985

Informations sur le compte de résultat

17 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en CHF 1'000

	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
- titres de participation (y c. les fonds)	0	0
- devises	287	165
- matières premières / métaux précieux	12	65
Total du résultat de négoce	299	230

18 Répartition des charges de personnel

en CHF 1'000

	Année de référence	Année précédente
Rémunérations (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de la banque, salaires et allocations)	774	753
Prestations sociales	134	129
Autres charges de personnel	36	176
Total des charges de personnel	944	1'058

19 Répartition des autres charges d'exploitation

en CHF 1'000

	Année de référence	Année précédente
Coût des locaux	53	44
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'056	975
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	24	12
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	57	71
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	57	71
- dont pour d'autres prestations de service	0	0
Autres charges d'exploitation	340	357
Total des autres charges d'exploitation	1'530	1'459

20 Commentaires sur les pertes significatives des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions essentielles de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées

en CHF 1'000

	Exercice de référence	Exercice précédent
Divers produits extraordinaires	0	0
Attribution à la réserve pour risques bancaires généraux	320	370

21 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en CHF 1'000

	Exercice de référence	Exercice précédent
Charges pour impôts courants	146	173
Total des impôts	146	173
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel	15,91%	15,75%

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Sentier

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Crédit Mutuel de la Vallée SA (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Omar Grossi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jérémie Bruck

Lausanne, le 6 mars 2025

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, état des capitaux propres et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO

Publication selon les exigences prudentielles

Selon Circ. FINMA 2016/01*

Exigences en matière de fonds propres

en CHF 1'000

	Exercice de référence	Exercice précédent
Fonds propres pris en compte (CHF)		
1 Fonds propres de base durs (CET1)	23'043	22'395
2 Fonds propres de base (T1)	23'043	22'395
3 Fonds propres totaux	23'043	22'395
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	18'813	18'809

Leverage Ratio

	Exercice de référence	Exercice précédent
Ratio de levier simplifié (en %)		
13a Actifs (hors goodwill + participations) + opérations hors bilan (CHF)	235'167	235'108
14b Ratio de levier simplifié (fonds propres de base en % des actifs [hors goodwill + participations] + opérations hors bilan)	9,80%	9,53%

30

Liquidity Coverage Ratio

Ratio pour la liquidité à court terme LCR	31.12.24	30.09.24	30.06.24	31.03.24	31.12.23
15 Somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	19'228	18'605	23'298	29'054	34'797
16 Somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	14'007	10'420	11'332	12'465	13'117
17 Ratio de liquidités, LCR (in %)	137,27%	178,55%	205,59%	233,08%	265,28%

* La Banque a participé au régime des petites banques. En conséquence, la publication se limite aux chiffres-clés essentiels définis par la FINMA.



FINANCEMENT IMMOBILIER

Nous vous aidons à concrétiser vos projets

Nous sommes là pour vous

Crédit Mutuel de La Vallée SA

Case postale 64
1347 Le Sentier
Tel. 021 845 15 00

info@cmvsa.ch
www.cmvsa.ch

Clearing 6180
CCP no 10-2201-4
Code SWIFT/BIC RBABCH22180

